

LES EXPLOITATIONS AGRICOLES AU MAROC: DIAGNOSTIC À LA LUMIÈRE DU RECENSEMENT GÉNÉRAL AGRICOLE

NAJIB AKESBI (*)

Le secteur agricole marocain est paradoxalement à la fois bien et mal connu. Globalement, macro-économiquement pourrait-on dire, on en connaît relativement bien les principaux agrégats, les grands traits caractéristiques de son état et de son évolution⁽¹⁾. Ainsi sait-on notamment que sa valeur ajoutée représente – selon les années – entre 15 et 20% du produit intérieur brut, que sa capacité de création d'emplois concerne près de 40% de la population active, et que sa contribution aux exportations du pays est environ de l'ordre du cinquième. On sait aussi que dans un pays où 45% de la population demeure rurale, et continue de croître à un rythme annuel moyen proche de 2%, on compte à peine près de 9 millions d'hectares de surfaces agricoles utiles, soit à peine 13% de la superficie totale du pays⁽²⁾. Il en dé-

ABSTRACT

This paper is aimed at making a diagnosis of Moroccan farms based on the results of the latest general agricultural census and our objective is to contribute to set up a better approach to the reality of the basic cells of the Moroccan agriculture. The first elements to be analysed will allow checking how many Moroccan farms are still family-based. The analysis of the land structures and land statutes, of the major characteristics of production as well as of the conditions of its intensification show that stability does prevail in general. Nevertheless, some ascertained evolutions are particularly worrying. Briefly, we will propose an approach that can identify different farm profiles depending on their main forces and weaknesses, and open new pathways of thoughts and investigation.

RÉSUMÉ

Dans le présent article nous nous proposons de procéder à un diagnostic des exploitations agricoles marocaines à la lumière des résultats du dernier recensement général de l'agriculture, notre objectif étant de contribuer à mieux approcher la réalité de ces cellules de base de l'agriculture marocaine. Les premiers éléments à analyser nous permettront de constater combien les exploitations agricoles marocaines demeurent encore largement de type familial. L'examen des structures foncières et des statuts des terres, celui des principales caractéristiques de la production et des conditions de son intensification montre que dans l'ensemble, c'est plutôt la stabilité qui prévaut. Encore que certaines évolutions constatées apparaissent particulièrement inquiétantes. En guise de synthèse, nous proposerons une typologie qui a l'avantage d'identifier différents profils d'exploitations en fonction de leurs principales forces et faiblesses, et d'ouvrir de nouvelles pistes de réflexion et d'investigation.

coule que non seulement la pression sur les terres de culture, les parcours et les forêts se poursuit et même s'accroît, mais de surcroît, l'importance d'une population rurale, à 80% occupée dans l'agriculture, affecte fatalement tout effort d'amélioration de la productivité⁽³⁾. Par contre, au niveau "micro", celui des unités de base que sont les exploitations agricoles, notre déficit de connaissance devenait ces dernières années de plus en plus manifeste.

Combien sont-elles? Comment se présentent-elles aujourd'hui? Quelles en sont les principales caractéristiques? Comment évoluent-elles? Autant de questions et d'autres auxquelles il devenait de plus en plus difficile de répondre. Et pour cause: la précédente enquête générale dans le secteur datait

de 1973-74! On comprend le besoin où l'on se trouvait depuis de nombreuses années de disposer de données plus récentes, collectées à travers des investigations sur le terrain et à l'échelle nationale. Pour une bonne part, ce besoin vient d'être satisfait puisque nous disposons aujourd'hui des premiers résultats du dernier recensement général de l'agriculture, effectué durant la campagne agricole 1996-1997, soit 22 ans après le précédent recensement. Même si certains biais, déjà relevés dans le passé, n'ont pu cette fois encore trouver une réponse satisfaisante⁽⁴⁾, cette dernière investigation n'en a pas moins permis de fournir des données et des indications fort utiles pour nous instruire sur l'état et les tendances lourdes du tissu productif agricole marocain.

Nous nous proposons dans le présent article de procéder à un diagnostic des exploitations agricoles marocaines à la lumière des résultats de ce dernier recensement général de l'agriculture (RGA), dont ne sont encore disponibles que les résultats préliminaires⁽⁵⁾. Notre objectif est de contribuer à mieux approcher la réalité

(*) Professeur à l'Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II, Rabat.

(1) Voir notamment parmi les rapports nationaux, le rapport annuel sur l'agriculture marocaine; Cf. Développement et politiques agro-alimentaires dans la région méditerranéenne. Rapport annuel du Centre International des Hautes Etudes Agronomiques Méditerranéennes, Paris (Disponible sur le site Web du Ciheam: <http://www.ciheam.org>).

(2) Cette surface agricole utile comprend par ailleurs 6 millions d'hectares de forêts, 3 millions de nappes alfatières, et 21 millions de terrains de parcours.

(3) Rapportée à la population active, la surface agricole utile dégage à peine 2.2 ha par actif agricole, ce qui par ailleurs situe le Maroc dans une position défavorable même par rapport à ses voisins méditerranéens (3.8 ha par actif agricole au Portugal, 5.3 en Tunisie, 13.7 en Espagne). Cf. Annuaire des Economies Agricoles et Alimentaires des Pays Méditerranéens et Arabes, Medagri 2001, Centre des Hautes Etudes Agronomiques Méditerranéennes, Institut Agronomique Méditerranéen de Montpellier, p. 243.

(4) C'est notamment le cas de la distinction exploitant / propriétaire: le recensement ne saisit que les exploitations en tant que telles, indépendamment des rapports de propriété qui les régissent. On n'est donc correctement informé ni sur les propriétaires possédant plusieurs exploitations, ni sur les propriétaires indivisaires d'une même exploitation.

(5) Recensement général de l'agriculture, Résultats préliminaires, Direction de la programmation et des affaires économiques, Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et des Pêches Maritimes, septembre 1998.

de ces cellules de base de l'agriculture marocaine. Pour les besoins de l'analyse, nous utiliserons principalement les résultats du RGA, mais le cas échéant nous aurons aussi recours à d'autres sources d'informations statistiques permettant de corroborer, ou nuancer les données fournies. Les premiers éléments à analyser nous permettront déjà de constater combien les exploitations agricoles marocaines demeurent encore largement de type familial. Nous examinerons ensuite les structures foncières et les statuts des terres, avant de nous pencher sur les caractéristiques de la production et les conditions de son intensification. En guise de synthèse, nous proposerons une typologie qui a l'avantage d'identifier différents profils d'exploitations en fonction de leurs principales forces et faiblesses, et d'ouvrir de nouvelles pistes de réflexion et d'investigation, particulièrement dans la perspective de la libéralisation des échanges agricoles qui s'annonce pour les prochaines années.

1. PERMANENCE DU CARACTÈRE FAMILIAL DE L'EXPLOITATION

Le premier résultat marquant du recensement a trait au nombre même des exploitations agricoles recensées. En effet, celui-ci a diminué depuis la dernière enquête réalisée en 1974 de plus de 1.9 à près de 1.5 million d'unités, soit en gros une baisse de 22% en 22 ans. Mais si le nombre d'exploitations a régressé en moyenne de 1% par an, la surface agricole utile a plutôt progressé elle aussi de près de 1% par an, passant de 7.231.400 à 8.732.200 ha, gagnant ainsi 1.501.200 ha.

L'analyse des chiffres et des faits dégagés par le recensement montre qu'en réalité la baisse du nombre d'exploitations s'est opérée essentiellement sur le compte des unités sans surface agricole utile (SAU). Comme on peut le constater sur le **tableau 1**, celles-ci ont fortement chuté de 450.200 à 64.700 unités (-86%). Les micro-exploitations ayant moins d'un hectare ont aussi sensiblement baissé, quoique dans une proportion nettement plus faible, passant de 439.700 à 315.300 unités (-28%). Il n'en reste pas moins que, globalement, le nombre d'exploitants disposant d'une SAU est resté relativement stable, baissant en 22 ans de moins de 3% seulement, pour se situer à près de 1.430.000 personnes actuellement.

La quasi-totalité de ces exploitants sont des personnes physiques (99.8%). Ils sont aussi très largement de sexe masculin, seulement 4.5% des effectifs étant des femmes. Ils sont encore relativement âgés: l'âge moyen est d'environ 52 ans, mais les exploitants âgés de 65 ans et plus représentent 23% du nombre total des exploitants; ceux qui ont plus de 55 ans en représentent 45%, cependant que ceux qui ont moins de 35 ans apparaissent bien minoritaires, avec à peine 12.6% du total^(*). Outre la qualité de "personne physique" de l'exploitant, plusieurs autres indicateurs mettent en évidence le caractère "familial" de l'exploitation, et au-delà de l'agriculture marocaine. C'est ainsi que la quasi-totalité des exploitations (99.2%) sont gérées par leur propre exploitant. Seules un peu moins de quelques 12.000 unités, couvrant 3.2% de la SAU sont confiées à des gérants (**tableau 2**).

En ce qui concerne le milieu de résidence, 87% des exploitants vivent sur les lieux mêmes de l'exploitation, et

(*) Recensement général de l'agriculture, 1998, tableaux 1.3, 1.4 et 1.5.

Tableau 1 Evolution des effectifs des exploitations et de la SAU exploitée.

Classe - Taille (en ha)	Nombre (1000)		SAU (1000 ha)		Variation 1996/1974 (%)		RGA 96 (Structure, %)	
	RA 74	RGA 96	RA 74	RGA 96	Nbre	SAU	Nbre	SAU
Sans terre	450,2	64,8	-	-	-85,6%	-	4,3	0,0
0 - 1	439,7	315,3	188,7	170,4	-28,3%	-9,7%	21,1	1,9
1 - 3	431,6	446,7	759,9	904,7	3,5%	19,1%	29,8	10,4
3 - 5	217,8	237,7	823,3	1 011,1	9,1%	22,8%	15,9	11,6
5 - 10	219,8	247,8	1 507,2	1 894,7	12,7%	25,7%	16,6	21,7
10 - 20	114,1	125,2	1 525,2	1 880,5	9,7%	23,3%	8,4	21,5
20 - 50	43,8	48,0	1 215,3	1 526,3	9,6%	25,6%	3,2	17,5
50 - 100	7,7	7,8	512,3	585,2	1,3%	14,2%	0,5	6,7
+ 100 ha	2,5	3,2	699,5	759,4	28,0%	8,6%	0,2	8,7
Total	1 927,3	1 496,3	7 231,4	8 732,2	-22,4%	20,8%	100	100

Source : Recensement général de l'agriculture, Résultats préliminaires, Direction de la programmation et des affaires économiques, Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et des Pêches Maritimes, septembre 1998, p.34. NB: RA 74 (Recensement Agricole 1973-74) ; RGA 96 (Recensement Général Agricole 1996-97).

Tableau 2 Gérance des exploitations et résidence des exploitants.

Classe-Taille (en ha)	Nombre total d'exploitations	Gérance des exploitations (%)		Milieu de résidence (%)			
		Exploitants	Gérants	Sur place	Rural	Urbain	Etranger
Sans terre	64 716	99.1	0.9	84.3	5.8	9.5	0.4
0 - 1	315 323	99.5	0.5	88.6	3.6	6.8	1.1
1 - 3	446 710	99.5	0.5	87.2	3.5	8.2	1.1
3 - 5	237 669	99.5	0.5	87.1	3.1	8.7	1.1
5 - 10	247 766	99.1	0.9	87.2	3.0	8.8	1.0
10 - 20	125 169	98.1	1.9	85.6	3.4	9.9	1.1
20 - 50	47 985	97.9	2.1	83.6	3.5	12.0	0.9
50 - 100	7 829	95.7	4.3	76.9	4.2	18.1	0.8
+ 100 ha	3 182	84.9	15.1	69.7	3.1	26.4	0.9
Total	1 496 349	99.2	0.8	87.0	3.5	8.5	1.0

Source : Tableau confectionné à partir des tableaux 1.2 et 1.9. In: Recensement général de l'agriculture, Annexes, 1998.

si l'on retient ceux qui vivent en milieu rural et n'en sont probablement pas éloignés, on dépasse 90% (tableau 2). Du reste, ceux qui ne résident pas sur leurs exploitations sont principalement identifiés parmi les détenteurs des grandes unités (plus de 50 ha).

Les modes de faire-valoir des terres ne semblent avoir quasiment pas évolué depuis les années 70. C'est ainsi que le mode de faire-valoir directe intéresse toujours 87.9% de la SAU, soit pratiquement la même proportion enregistrée en 1974. Les écarts par rapport à cette moyenne sont peu importants: entre 90 et 94% pour les exploitations ayant moins de 3 ha, et entre 86 et 88% pour les autres. Les modes de faire-valoir indirects ne concernent donc que 12.1% de la SAU, soit 1.054.840 ha. Près de 40% de ce million d'hectares seraient en location, le reste étant en bail à part de récolte (soit respectivement 410.026 et 644.814 ha). Si les locations semblent surtout concerner les exploitations ayant plus de 50 ha, les baux en nature apparaissent principalement pratiqués au niveau de celles qui ont entre 3 et 20 ha⁽⁷⁾.

Selon leur type, les exploitations recensées apparaissent à 84.7% "individuelles", à 13.5% dans l'indivision et à 1.6% en association.

Tous les autres types totalisent à peine 0.2% de l'ensemble: en particulier, on a compté seulement 122 sociétés privées, 307 unités relevant d'un organisme étatique et 1298 coopératives.

Quant à la force du travail employée sur l'exploitation, elle est d'abord et pour l'essentiel familiale. Seules quelques 80.000 exploitations (soit 5.4% du total) emploient de la main d'œuvre salariée permanente, du reste en proportions relativement importantes surtout dans les exploitations ayant plus de 20 ha (**tableau 3**). L'immense majorité emploie donc de la main d'œuvre familiale permanente, une main d'œuvre évaluée pendant le recensement à 1.955.845 personnes, ce qui représente une moyenne de 1.6 individu par exploitation⁽⁸⁾.

Enfin, notons que 21.2% des exploitants pratiquent, en plus de leur activité agricole, une ou plusieurs autres activités non agricoles. Plus d'un exploitant sur cinq pratique donc la pluriactivité, ce qui corrobore du reste

Classe-Taille (en ha)	Nombre total d'exploitations	Main d'œuvre familiale permanente			Main d'œuvre salariée permanente		
		Nb d'exploitat. concernées	%	Effectifs employés	Nb d'exploitat. concernées	%	Effectifs employés
Sans terre	64 716	50 306	77.7	64 294	3 297	5.1	4 765
0 - 1	315 323	245 067	77.2	341 473	9 847	3.1	11 016
1 - 3	446 710	353 155	79.1	538 697	15 144	3.4	18 061
3 - 5	237 669	196 038	82.5	320 353	10 066	4.2	13 087
5 - 10	247 766	210 149	84.8	372 222	14 690	5.9	20 562
10 - 20	125 169	108 365	86.6	210 016	12 456	10.0	19 271
20 - 50	47 985	41 805	87.1	88 132	9 745	20.3	19 668
50 - 100	7 829	6 561	83.8	15 212	3 113	39.8	10 471
+ 100 ha	3 182	2 199	69.1	5 347	1 912	60.1	19 691
Total	1 496 349	1 213 644	81.1	1 955 845	80 269	5.4	136 593

Source : Tableau confectionné à partir des tableaux 6.1 et 6.2. In: Recensement général de l'agriculture, Annexes, 1998.

un trait marquant maintes fois révélé par des études effectuées sur l'agriculture familiale un peu partout en Méditerranée⁽⁹⁾. Parmi ces autres activités non agricoles, les principales sont les suivantes: commerce et services (4.4% des exploitants), administration (2.7%), profession libérale (1.4%), bâtiment et travaux publics (1.1%), pêche (0.6%), artisanat (0.5%)⁽¹⁰⁾.

Au total, ces premières indications sont déjà assez probantes pour témoigner de la permanence du caractère familial de l'agriculture marocaine. Il nous faut à présent en examiner plus attentivement les structures foncières et les capacités productives.

2. STRUCTURES FONCIÈRES ET STATUTS DES TERRES

Les structures foncières comme les statuts des terres ont dans l'ensemble peu évolué, et lorsqu'une certaine évolution a pu être constatée, celles-ci est souvent plutôt inquiétante.

2.1. Structures foncières

L'accroissement de la surface agricole utile déjà souligné, accompagné par la baisse du nombre d'exploitations, s'est traduit par une hausse de la taille moyenne des unités productives en question. En moyenne, cette taille est passée entre le milieu des années 70 et le milieu des années 90 de 4.9 à 6.1 ha. Cette augmentation moyenne de 20% a intéressé toutes les exploitations, indépendamment de leur taille, à l'exception de celles qui ont plus de 100 ha (dont la surface moyenne a plutôt baissé de 15%). Dans le même temps, le processus de morcellement des terres s'est néanmoins poursuivi, puisque le nombre de parcelles par exploitation a encore augmenté de 6 à 6.7 en moyenne (**tableau 4**).

Il n'en demeure pas moins que, outre la taille moyenne des parcelles qui a légèrement augmenté (de 0.8 à 0.9 ha), le mouvement de morcellement des terres apparaît en fait plus limité que prévu, au regard de la pression démographique sur la terre, qui s'est poursuivie de ma-

(7) Recensement général de l'agriculture, 1998, tableau 2.5.

(8) Recensement général de l'agriculture, 1998, tableaux 6.1 et 6.2.

(9) N. Bourenane et P. Campagne (Eds), Pluriactivité et revenus extérieurs dans l'agriculture méditerranéenne, Rafac, Options Méditerranéennes, Série B, n° 5, CIHEAM, Paris, 1991; A. Aabaab, P. Campagne, M. Elloumi, A. Fragata et L. Zagdouni (Coord.), Agricultures familiales et politiques agricoles en Méditerranée, enjeux et perspectives, Rafac, Options Méditerranéennes, Série B, n° 12, CIHEAM, Paris, 1997.

(10) Recensement général de l'agriculture, 1998, tableau 1.8.

Tableau 4 Nombre et superficies des exploitations et des parcelles.

Classe-Taille (en ha)	Nombre d'exploitations	SAU	SAU moyenne par exploitation	Nombre de parcelles	Nbe moyen de parcelles par exploitation	SAU moyenne par parcelle
0 - 1	315 323	170 361	0.5	1 369 546	4.3	0.1
1 - 3	446 710	904 728	2.0	2 658 360	6.0	0.3
3 - 5	237 669	1 011 088	4.3	1 710 703	7.2	0.6
5 - 10	247 766	1 894 722	7.6	2 039 853	8.2	0.9
10 - 20	125 169	1 880 472	15.0	1 144 919	9.1	1.6
20 - 50	47 985	1 526 298	31.8	478 111	10.0	3.2
50 - 100	7 829	585 157	74.7	85 435	10.9	6.8
+ 100 ha	3 182	759 397	238.6	41 758	13.1	18.2
Total	1 431 633	8 732 223	6.1	9 528 685	6.7	0.9

Source: Recensement général de l'agriculture, 1998, Annexes, tableau 2.3.

nière soutenue durant ces dernières décennies⁽¹¹⁾. L'explication de ce phénomène semble résider dans le développement du régime de l'indivision⁽¹²⁾. Il apparaît en effet que souvent, pour éviter le démembrement de l'exploitation à l'occasion d'une succession, les héritiers s'appliquent à trouver des arrangements informels qui reviennent à créer et perpétuer entre eux une situation de propriété dans l'indivision. Si elle sauvegarde en apparence l'unité de l'exploitation, cette issue n'en maintient pas moins celle-ci dans une situation peu enviable, tant sur le plan juridique (absence de titre de propriété au nom de l'exploitant effectif), qu'économique (importance de la "rente" par rapport au surplus dégagé, absence des garanties nécessaires à l'obtention des crédits, etc.). Cette évolution est inquiétante parce qu'elle accentue la précarité des conditions d'exploitation des terres même en régime de propriété privée (melk), alors qu'on a généralement tendance à considérer que ce type de difficulté est surtout caractéristique des autres régimes juridiques des terres existants (ce sur quoi nous reviendrons plus loin). Quant à la distribution des superficies, elle est toujours caractérisée par de grandes disparités: outre les 4% d'exploitations sans terre cultivable, 21% des exploitations disposent de moins d'un hectare et couvrent moins de 2% de la SAU. Si l'on "s'élève" à moins de 3 ha, on atteint 55% des exploitations mais seulement 12% de la SAU. A l'autre bout, moins de 1% des exploitations ayant plus de 50 ha couvrent plus de 15% des superficies totales. Entre ces deux "extrêmes", il existe plusieurs catégories d'exploitations intermédiaires, celles qu'on pourrait qualifier de "petites et moyennes": elles représentent 44% des exploitations et 72% de la surface agricole utile. Parmi cette dernière catégorie, la plus nombreuse apparaît être celle

des unités ayant entre 5 et 10 ha puisque, à elles seules, elles constituent 16.6% de l'ensemble et couvrent 21.7% de la SAU totale (tableau 1).

2.2. Statut juridique des terres

A l'analyse, on a pu établir que le million et demi d'hectares de surface agricole utile "gagné" entre les recensements de 1974 et 1996 l'a été principalement sur le compte des terres de parcours et des terres plus ou moins marginales. En gros, cet accroissement s'est opéré à raison de deux tiers sur des terres de pro-

priété privées, et d'un tiers sur des terres collectives⁽¹³⁾. D'ailleurs, cette dernière indication est corroborée par l'accroissement assez surprenant dans la SAU des terres collectives, qui sont généralement "le statut" des terres de parcours. En effet, en termes de statut juridique des terres, alors que l'on s'attendait à leur déclin, les terres collectives ont plutôt gagné en importance tant absolue que relative: elles représentent désormais plus de 1.5 million d'hectares et près de 18% de la SAU (contre près d'un million d'hectares et 14% de la SAU en 1974).

Pour sa part, le statut "melk" (propriété privée), tout en s'étendant sur près d'un million d'hectares supplémentaires, reste assez stable en proportion, occupant toujours à peu près les trois quarts de la SAU totale (**tableau 5**). Pour le reste, les superficies concernées par

⁽¹¹⁾ Entre les deux recensements, la population rurale a augmenté de 23% passant de 10.4 à 12.8 millions de personnes.

⁽¹²⁾ Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et des Pêches Maritimes: La politique foncière dans l'agriculture. Colloque National de l'Agriculture et du Développement Rural, Rabat, 19-20 juillet 2000, document en arabe, p. 17.

⁽¹³⁾ Par ailleurs, il apparaît que ce sont surtout les exploitations "petites et moyennes", ayant entre 3 et 50 ha, qui ont le plus bénéficié des espaces dégagés par le défrichement ou la mise en culture de terres de parcours: leur superficie a augmenté de pas moins de 1.241.000 ha, passant de 5.070.000 ha en 1974 à 6.311.000 ha en 1996.

Tableau 5 Statut juridique des terres.

Classe-Taille (en ha)	Ensemble des exploitations (ha)	Melk et assimilé		Collectif		Domaines Etat		Autres	
		Superficies	%	Superficies	%	Superficies	%	Superficies	%
0 - 1	170 361	151 709	89.05	13 531	7.94	2 375	1.39	2 746	1.61
1 - 3	904 728	766 545	84.73	101 683	11.24	19 067	2.11	17 433	0.19
3 - 5	1 011 088	819 721	81.07	137 427	13.59	21 045	2.08	32 895	3.25
5 - 10	1 894 722	1 497 068	79.01	304 111	16.05	35 011	1.85	58 532	3.09
10 - 20	1 880 472	1 398 024	74.34	381 770	20.30	33 670	1.79	67 008	3.56
20 - 50	1 526 298	1 055 520	69.16	369 227	24.19	30 922	2.03	70 629	4.63
50 - 100	585 157	406 787	69.52	131 067	22.40	17 934	3.06	29 369	5.02
+ 100 ha	759 397	522 756	68.84	105 840	13.94	110 129	14.5	20 672	2.72
Total	8 732 223	6 618 130	75.79	1 544 656	17.69	270 153	3.09	299 284	3.43

Source: Tableau confectionné à partir du tableau 2.4. In: Recensement général de l'agriculture, Annexes, 1998.

les multiples autres statuts "résiduels" ont régressé dans des proportions allant de 25 à 40%, ce qui ne les empêchent pas de continuer à régir quelques 570.000 hectares, soit 6.5% de la SAU: environ 270.000 ha pour les terres relevant des domaines de l'Etat, 240.000 ha pour les terres "Guich", et 59.000 ha pour les terres "Habous"⁽¹⁴⁾.

3. PRODUCTION ET MOYENS DE SON INTENSIFICATION

Les changements apparaissent mieux au niveau de la production animale que végétale, mais ce sont surtout les conditions d'intensification de la production agricole dans son ensemble qui évoluent de manière décevante.

3.1. Caractéristiques des productions végétale et animale

En ce qui concerne la production végétale, l'occupation des sols, correspondant à la campagne agricole 1995-96, n'a pas révélé de surprise particulière. Elle a évidemment confirmé la prédominance des céréales qui ont alors couvert 6.2 millions d'hectares (68% de la SAU), mais il faut dire que la jachère cette année-là avait été particulièrement faible (12.7% de la SAU). L'arboriculture fruitière couvrait pour sa part 9% des terres. Quant aux autres cultures, leurs surfaces variaient entre 1 et 3% (1.2% pour les oléagineux, 1.9% pour les cultures industrielles, 2.2% pour les cultures fourragères, 2.6% pour les cultures maraîchères, et 2.8% pour les légumineuses). Cette structure ne change pas beaucoup lorsqu'on approche les exploitations à partir de leur taille. Tout au plus peut-on constater quelques "écarts" aux deux extrémités de l'éventail. Ainsi peut-on constater au niveau des grandes exploitations (plus de 100 ha) une moindre part des terres consacrée à la céréaliculture (56%), au profit des plantations fruitières (16.5%); cependant qu'au niveau des toutes petites exploitations (moins d'un hectare), la jachère apparaît encore plus limitée (7.4%), au profit des cultures maraîchères et fourragères ainsi que des plantations (respectivement 4.4%, 5.4% et 14.7%). Quant à la production animale, il faut d'abord noter que près de trois exploitations sur quatre pratiquent l'élevage. Mais cette proportion est en recul par rapport au passé (73% contre 85% en 1974). L'explication réside largement – comme cela a déjà été souligné – dans la disparition de la très grande majorité des exploitations sans terre cultivable, qui reviennent en fait à être des exploitants éleveurs sans surface de labour. La baisse du nombre d'exploitations pratiquant l'élevage concerne donc essentiellement les tranches d'unités

sans terre ou ayant moins d'un hectare (**tableau 6**).

Toujours est-il qu'on a recensé au total quelques 2.4 millions de bovins, 16.7 millions d'ovins, 5.7 millions de caprins et un peu moins de 150.000 camelins. Par rapport au dernier recensement, l'effectif de bovins apparaît en recul (de 26%), mais en revanche les effectifs des ovins et des caprins ont augmenté (de 46% et 35% respectivement). En fait, même pour les bovins, la taille moyenne des troupeaux semble augmenter (de 2.9 à 3.1 têtes par exploitation), ce qui indique une tendance vers une certaine concentration du cheptel au niveau des moyennes et grandes exploitations. Qualitativement, le cheptel de bovins en particulier reste dominé par les races locales, qui en représentent 61% de l'effectif total, alors que les races croisées et pures, autrement plus productives, n'en représentent que 28% et 11% respectivement. Du reste, ces dernières apparaissent surtout concentrées au niveau des grandes exploitations, alors que les premières se retrouvent plutôt au niveau des petites unités.

3.2. Les moyens d'intensification de la production

L'effort d'intensification des conditions de la production peut être approché à travers certains indicateurs significatifs tels ceux liés aux possibilités d'irrigation, de mécanisation, de recours à l'utilisation de certains facteurs de production, ou encore au niveau d'instruction des exploitants. Les exploitations pouvant pratiquer l'irrigation apparaissent relativement importantes puisqu'elles représentent 42% de l'effectif total, mais la proportion de celles qui le sont effectivement tombe à 37%, et couvre une superficie de 1.251.456 ha (**tableau 7**). Si cette dernière ne constitue que 14.3% de la SAU totale, elle marque tout de même une progression de 72% par rapport à ce qu'elle était en 1974. En revanche, le nombre d'exploitations bénéficiant de l'irrigation n'a progressé pour sa part que de 7%, ce qui indique que l'extension des surfaces mises en eau s'est réalisé plus à l'intérieur des unités déjà irriguées que sur de nouvelles qui ne l'était pas par le passé. La répartition des terres irriguées ne reflète pas tout à fait celle de la SAU dans

Tableau 6 Evolution du nombre d'exploitations pratiquant l'élevage.

Classe-taille	Nombre d'exploitations		Variation %
	1973-74	1996-97	
0 - 1	438 770	62 470	-86
1 - 3	339 970	214 377	-37
3 - 5	332 020	311 325	-6
5 - 10	177 310	175 213	-1
10 - 20	192 060	190 169	-1
20 - 50	101 810	99 249	-3
50 - 100	39 720	38 868	-2
+ 100 ha	8 700	8 452	-3
Total	1 630 360	1 100 123	-33

Source : Recensement général de l'agriculture, 1998, p. 38.

⁽¹⁴⁾ Les terres "Guich" sont des terres qui avaient été conquises par les Sultans puis concédées en jouissance à des tribus en contrepartie de leur participation aux campagnes militaires de pacification et de maintien de l'autorité des Souverains. Les terres "Habous" sont des terres provenant de donations accordées au fil des siècles par des personnes privées au profit d'institutions religieuses ou para-religieuses, notamment les mosquées.

Classe-taille	Ensemble exploitations		Exploitations irriguées				Structure irriguée	
	Nombre	SAU	Nombre	%	SAU	%	Nbre	SAU
0 = <1	315 323	170 361	154 851	49.1	59 629	35.0	26,4	4,3
1 = <3	446 710	904 728	162 983	36.5	177 066	19.6	29,6	13,5
3 = <5	237 669	1 011 088	81 737	34.4	161 816	16.0	15,3	12,6
5 = <10	247 766	1 894 722	86 064	34.7	263 515	13.9	16,5	21,1
10 = <20	125 169	1 880 472	40 980	32.7	199 089	10.6	8,0	16,4
20 = <50	47 985	1 526 298	16 837	35.1	164 617	10.8	3,2	13,3
50 = <100	7 829	585 157	3 297	42.1	76 553	13.1	0,6	6,2
100 et +	3 182	759 397	1 602	50.3	149 171	19.6	0,3	12,4
Total	1 431 633	8 732 223	548 349	36.6	1 251 456	14.3	100,0	100,0

Source : Tableau confectionné à partir du tableau page 21 et du tableau 2.2. In: Recensement général de l'agriculture, Annexes, 1998.

son ensemble, les "corrections" intervenant en l'occurrence aussi bien en faveur des "toutes petites" exploitations que des "très grandes". En effet, alors qu'elles ne représentent que 12% de la SAU, les exploitations ayant moins de 3 ha couvrent 19% des terres irriguées. C'est aussi le cas des exploitations ayant plus de 100 ha, qui couvrent 12% des terres en question, alors que leur part dans la SAU est inférieure à 9%. Ce sont donc en fait les exploitations "petites et moyennes" (celles dont les surfaces sont comprises entre 3 et 50 ha) qui apparaissent à cet égard défavorisées: avec 72% de la SAU, elles ne couvrent que 63% des terres irriguées (tableau 7). Les autres indicateurs significatifs de la modernisation des exploitations et de l'intensification de la production ne permettent pas de considérer qu'une telle dynamique soit bien avancée dans l'agriculture marocaine. Ainsi seulement 47% des exploitations arrivent à mécaniser leurs travaux du sol, et cette moyenne cache en fait des écarts, puisque la proportion en question s'élève à 91% dans les exploitations ayant plus de 50 ha et tombe à 40% en dessous de 3 ha, voire à 23% à moins d'un hectare (tableau 8). La mécanisation apparaît encore moins répandue en ce qui concerne la moisson, avec une moyenne de 31% des exploitations concernées (plus de 75% à plus de 50 ha, et moins de 25% à moins de 3 ha). Ce faible niveau de mécanisation était corroboré par la modestie du parc de matériel existant. A titre d'exemple significatif, on ne comptait que 43226 tracteurs dans le pays, ce qui faisait en moyenne un tracteur pour 202 ha (contre un tracteur pour 86 ha dans les pays voisins de la Méditerranée du Sud). Du reste, l'évolution enregistrée depuis le début des années 90 n'a cessé de témoigner d'une véritable régression dans ce domaine: le nombre d'unités vendues de ce

type de matériel agricole est tombé de 2127 en moyenne entre 1990 et 1994 à 1151 entre 1995 et 1999, de sorte que le nombre d'hectares par tracteur s'est encore dégradé, passant à 230 ha cultivés⁽¹⁵⁾. En ce qui concerne les autres facteurs de production, le recensement a montré que les engrais ne sont utilisés que par 51.2% à peine des exploitations. La consommation moyenne à l'hectare atteignait à peine 29 kg/ha au Maroc, contre une moyenne de 108 kg/ha pour les pays autour de la Méditerranée⁽¹⁶⁾. Pourtant, le volume consommé a encore baissé, en moyenne durant les cinq dernières années de 6% par rapport à celui atteint durant la première moitié de la décennie 90⁽¹⁷⁾. Pour leur part, les semences sélectionnées et les produits phytosanitaires sont encore moins répandus que les engrais puisque, selon le recensement, ils n'étaient utilisés respectivement que par 16.1% et 33% des exploitations (ces proportions baissant jusqu'à moins de 7% et 18% respectivement dans le cas des exploitations ayant moins d'un hectare) (tableau 9). L'évolution accusée durant la décennie 90 n'en a pas moins été comparable à celle déjà enregistrée en matière de mécanisation et de recours aux engrais. Pour s'en tenir au cas bien significatif des semences du blé tendre, sa consommation aussi a globalement encore baissé dans des proportions considérables durant la dernière décennie: elle a chuté de 443.809 quintaux en moyenne entre 1990 et 1994 à 354.649 quintaux entre

(15) Cf. Statistiques Agricoles, Rabat et Medagri 1999, op. cit.

(16) Cf. Medagri 1999, p. 230

(17) Le volume consommé en moyenne entre 1990 et 1994 avait atteint 318248 tonnes, et s'est replié à 300437 tonnes entre 1995 et 1999. Cf. Statistiques Agricoles, Rabat, op. cit.

Classe-Taille (en ha)	Nbre total d'exploitations	Tracteurs		Motopompes		Mécanisation des travaux du sol		
		Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	% classe
Sans terre	64 716	365	0.8	822	0.5	-	-	-
0 - 1	315 323	673	1.6	15 827	10.3	73 415	10.9	23.3
1 - 3	446 710	2 190	5.1	36 172	23.5	180 962	26.8	40.5
3 - 5	237 669	2 840	6.6	24 343	15.8	123 241	18.2	51.9
5 - 10	247 766	7 028	16.3	31 458	20.4	153 369	22.7	61.9
10 - 20	125 169	9 098	21.0	22 119	14.3	93 008	13.8	74.3
20 - 50	47 985	10 740	24.8	13 724	8.9	40 994	6.1	85.4
50 - 100	7 829	4 777	11.0	4 928	3.2	7 150	1.1	91.3
+ 100 ha	3 182	5 515	12.8	4 830	3.1	2 882	0.4	90.6
Total	1 496 349	43 226	100	154 223	100	675 021	100	47.2

Source : Tableau confectionné à partir des tableaux 4.1 à 4.3. In: Recensement général de l'agriculture, Annexes, 1998.

Tableau 9 Autres facteurs de production.

Classe-Taille (en ha)	Nbre total d'exploitations	Utilisation des engrais			Utilisation des semences sélectionnées			Utilisation des produits phytosanitaires		
		Nbre	%	% classe	Nbre	%	% classe	Nbre	%	% classe
0 - 1	315 323	145 084	19.8	46.0	21 886	9.5	6.9	57 164	12.1	18.1
1 - 3	446 710	228 405	31.2	51.1	53 908	23.4	12.1	130 426	27.6	29.2
3 - 5	237 669	126 430	17.3	53.2	40 685	17.6	17.1	87 181	18.5	36.7
5 - 10	247 766	134 258	18.3	54.2	55 219	24.0	22.3	104 736	22.2	42.3
10 - 20	125 169	66 500	9.1	53.1	36 163	15.7	28.9	60 032	12.7	48.0
20 - 50	47 985	24 934	3.4	52.0	16 996	7.4	35.4	25 470	5.4	53.1
50 - 100	7 829	4 627	0.6	59.1	9 669	1.6	46.9	4 840	1.0	61.8
+ 100 ha	3 182	2 312	0.3	72.7	1 912	0.8	60.1	2 258	0.5	71.0
Total	1 496 349	732 550	100	51.2	230 438	100	16.1	472 107	100	33.0

Source : Tableau confectionné à partir des tableaux 4.2 à 4.3. In: Recensement général de l'agriculture, Annexes, 1998.

1995 et 1999⁽¹⁸⁾. Le niveau d'instruction et de formation des exploitants, dont on comprend aisément l'importance décisive dans toute dynamique de modernisation des exploitations et d'intensification des processus de production, a fait l'objet aussi d'une collecte d'information intéressante. Ainsi peut-on constater sur le tableau 10 que les exploitants n'ayant aucun niveau d'instruction représentent 80.8% du total, et exploitent 75.7% de la SAU. Ceux qui n'ont fréquenté que "l'école coranique" ou l'école primaire représentent 15.6% des effectifs, et exploitent 17.1% de la SAU. Les exploitants ayant atteint des niveaux d'instruction secondaire ou supérieur constituent à peine 3.5% du total et ne détiennent que 7.2% des terres cultivables. On peut également constater que si, globalement, le niveau d'instruction semble s'élever avec la taille des exploitations, il n'en demeure pas moins que plus de 60% des exploitants ayant des exploitations de plus de 50 ha n'ont aucun niveau d'instruction, et plus de 20% parmi eux ont à peine fréquenté l'école coranique ou l'école primaire.

Les niveaux d'instruction des exploitants ayant moins de 5 ha apparaissent encore en deçà des moyennes présentées ci-dessus, mais en revanche les exploitants

⁽¹⁸⁾ Statistiques Agricoles, Direction de la Programmation et des Affaires Economiques, Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, Rabat, juin 2000.

ayant entre 5 et 20 ha semblent proportionnellement un peu "mieux instruits", avec des taux légèrement meilleurs que les taux moyens.

4. TYPOLOGIE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES DU MAROC AUJOURD'HUI

On peut, en guise de synthèse, réfléchir sur une typologie des exploitations agricoles du Maroc d'aujourd'hui, telle qu'elle peut être suggérée par les données du recensement agricole. En s'en tenant à une catégorisation traditionnelle mais qui demeure incontournable, et au regard des données propres à l'agriculture marocaines, on peut en gros

distinguer trois ensembles d'exploitations agricoles: les grandes exploitations, les petites et moyennes exploitations, et les micro-exploitations. Leur importance et leurs parts respectives dans le total se présentent comme suit (**tableau 10**).

Tableau 10 Niveau d'instruction des exploitants.

Classe-Taille (en ha)	Nbre total d'exploitation	Sans niveau		Ecoles coranique et primaire		Collège et Lycée		Supérieur	
		% du total	% classe	% du total	% classe	% du total	% classe	% du total	% classe
Sans terre	64 445	4.5	84.5	3.6	13.0	3.2	2.2	2.3	0.4
0 - 1	315 250	21.3	81.4	21.8	15.9	17.1	2.3	14.1	0.5
1 - 3	446 570	30.2	81.6	29.4	15.4	25.6	2.4	22.1	0.5
3 - 5	237 472	16.0	81.3	15.5	15.4	15.3	2.7	14.3	0.7
5 - 10	246 968	16.5	80.5	16.4	15.6	17.9	3.0	18.2	0.8
10 - 20	123 756	8.1	78.7	8.6	16.4	11.3	3.7	13.4	1.2
20 - 50	47 595	2.9	74.1	3.7	18.1	6.7	5.8	8.9	2.0
50 - 100	7 769	0.4	63.0	0.7	21.5	2.0	10.3	3.7	5.2
+ 100 ha	3 19	0.1	55.3	0.3	21.4	1.0	12.4	3.0	10.8
Total	1 492 844	100	80.8	100	15.6	100	2.8	100	0.7
Nbre par niveaux	1 492 844	1 206 635	80.8	233 501	15.6	41 820	2.8	10 888	0.7
SAU par niveaux	8 629 692	6 534 792	75.7	1 478 292	17.1	416 461	4.9	200 147	2.3

Source : Tableau confectionné à partir des tableaux 1.4 à 1.7. In: Recensement général de l'agriculture, Annexes, 1998.

Tableau 11 Principales catégories d'exploitations: effectifs et parts dans le total.

Exploitations	Nombre	%	SAU totale	%	SAU irriguée	%
Grandes Exploitations	28 000	1.9	1 800 000	21.5	390 000	31
Petites et Moyennes Exploitations	821 600	56.7	5 998 000	70.0	801 000	64
Micro-exploitations	600 000	41.4	744 900	8.5	60 000	5
Total	1 449 600	100	8 542 900	100	1 251 000	100

Source: Pour une Stratégie de Développement à Long terme de l'Agriculture Marocaine, Colloque National de l'Agriculture et du Développement Rural, Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et des Pêches Maritimes, Rabat, 19-20 juillet 2000, pp.131-136.

4.1. Les grandes exploitations

Le premier groupe comprend les exploitations qui peuvent être considérées "grandes". On s'accorde généralement à considérer comme telles les exploitations qui ont plus de 50 ha en zone d'agriculture pluviale (bour) et plus de 20 ha en zone irriguée. Elles sont peu nombreuses puisqu'elles ne dépassent guère quelques 28.000 unités, soit 1.9% du total des exploitations. Elles couvrent cependant 1.8 million d'hectares, soit 21.5% de la surface agricole utile, et 31% des terres irriguées. Ces exploitations disposent d'une assise foncière importante et stable, ainsi que d'infrastructures et d'équipements conséquents. Leurs exploitants peuvent accéder sans difficultés aux crédits et aux aides de l'Etat, ce qui leur permet – quand ils le souhaitent – de disposer des moyens de la modernisation et de l'intensification des conditions de la production. S'ils sont souvent de gros employeurs de main d'œuvre salariée, ils rechignent cependant à embaucher les cadres nécessaires à une gestion avisée des ressources de l'exploitation. De sorte que assez souvent, ces dernières apparaissent mal gérées, sous-encadrées, et partant accusent des résultats très en-deçà de leur potentiel productif. Enfin, même lorsque leur niveau d'instruction est pour le moins rudimentaire, ces exploitants réussissent à occuper des positions influentes dans les organisations professionnelles et les instances de représentation politique, positions à partir desquelles ils peuvent s'octroyer des privilèges sans rapport avec une quelconque rationalité économique.

4.2. Les petites et moyennes exploitations

Le deuxième groupe comprend les "petites et moyennes exploitations". Ce groupe, sans doute le plus

important, comprend les unités ayant entre 3 et 50 ha en bour (agriculture pluviale) et entre 1 et 20 ha en irrigué. On y compte 821.600 exploitations, soit 56.7% de l'effectif total, couvrant pas moins de 70% des terres cultivables, et 64% de celles qui sont irriguées (soit respectivement 5.998.000 et 801.000 ha).

Par définition assez composite, ce groupe n'en comprend pas moins dans sa très grande majorité les exploitations au profil le plus courant dans l'agriculture marocaine, avec les problèmes également les plus communs et les plus persistants: précarité du statut foncier, forte dépendance à l'égard des aléas climatiques, difficulté d'accès aux moyens de production et de financement, faiblesse du surplus et partant des possibilités d'accumulation propre, carence de l'encadrement technique, défaut d'organisation professionnelle favorisant l'exploitation des synergies existantes... Cet ensemble d'exploitations, qui recouvre plus des deux tiers des terres cultivables et fait vivre la moitié de la population rurale, est sans doute celui qui recèle encore des gisements de productivité importants, et un potentiel productif considérable, pour peu que les problèmes structurels qui l'handicapent puissent trouver leurs solutions à travers des politiques publiques appropriées.

4.3. Les micro-exploitations

Le troisième groupe enfin abrite les "micro-exploitations". Disposant de moins de 3 ha en bour et d'un ha en irrigué, elles totalisent quelques 600.000 unités, soit plus 41% des exploitations qui ne cultivent néanmoins qu'à peine 8.5% de la surface agricole utile et 5% des surfaces irriguées. Ce sont ces exploitations que l'on s'accorde à considérer situées en-deçà du seuil de viabilité économique⁽¹⁹⁾.

En tout cas, ce sont ces dernières qui soulèvent les problèmes les plus ardues du point de vue des impératifs du développement. D'un poids économique négligeable (elles contribuent peu à la formation du produit agricole glo-

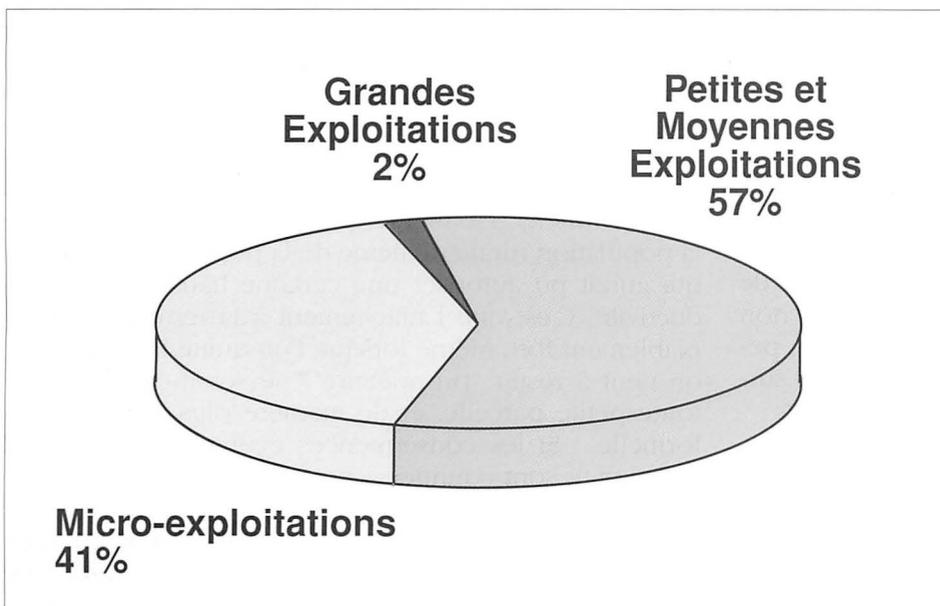


Fig. 1 - Typologie des exploitations (effectifs).

⁽¹⁹⁾ Cette notion de "viabilité économique", comme cela est rappelée dans les documents du dernier Colloque National de l'Agriculture et du Développement Rural, a fait l'objet d'un vieux débat qui n'a jamais vraiment abouti en raison de la diversité des situations rencontrées, et aussi du fait que de très nombreuses unités économiques à base agricole associent des activités salariées ou autres non agricoles. Sans chercher à trancher ce débat, on a plutôt cherché à déterminer des seuils statistiques qui permettent de ranger d'un côté les exploitations, petites ou grandes, qui constituent des unités plus ou moins économiques, (...) et d'un autre côté, les "micro-exploitations" où l'agriculture ne constitue qu'une composante d'appoint de l'activité économique du ménage. On a choisi le seuil de 3 ha environ en bour et de 1 ha en irrigué pour faire cette distinction. Celle-ci n'est qu'une approximation statistique qui n'implique aucune prise de position sur ce que pourrait être, effectivement, la viabilité ou la non viabilité de ces unités économiques.", cf. Pour une Stratégie de Développement à Long terme de l'Agriculture Marocaine, 2000, op. cit., pp. 135-136.

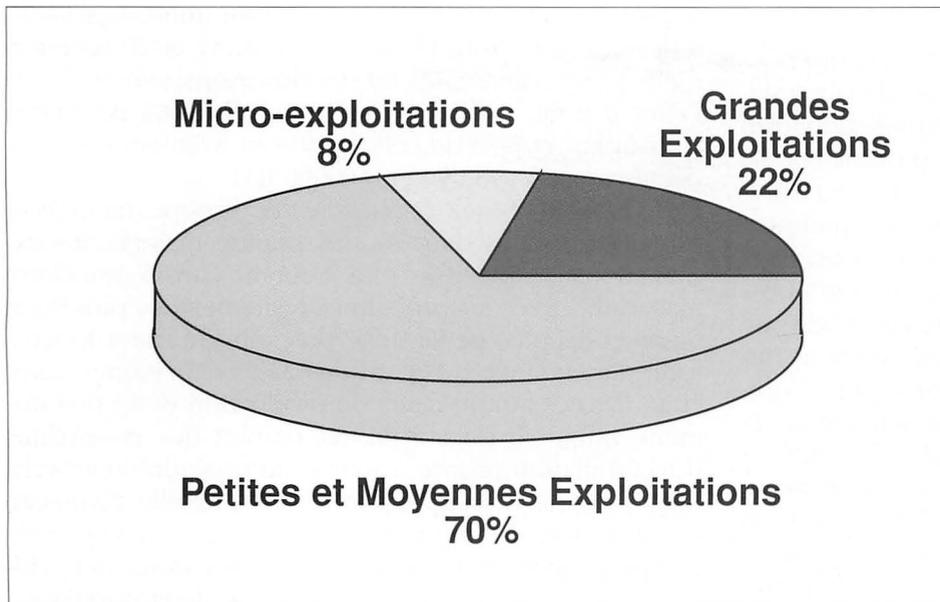


Fig. 2 - Typologie des exploitations (surface agricole utile).

bal), elles font néanmoins travailler et vivre, ou plutôt "survivre", "l'autre" moitié de la population rurale. Elles concentrent toutes sortes de contraintes (foncières, techniques, humaines, financières...), et de ce fait ne peuvent objectivement que très difficilement s'inscrire dans une logique de dynamique économique. Certes, on peut penser qu'une partie de ces exploitations pourraient devenir des unités économiques viables dans la mesure où les progrès de la recherche et des biotechnologies leur permettraient de développer, sur des petites surfaces, des productions agricoles fortement utilisatrices de main d'œuvre et à haute valeur ajoutée⁽²⁰⁾. Il n'en demeure pas moins qu'une telle perspective, à supposer qu'elle puisse se réaliser à un horizon "visible", ne pourrait concerner qu'une partie limitée de cette catégorie d'exploitations.

Il reste que dans la majorité des cas, il faudra bien prendre acte du fait que de telles exploitations resteront incapables de s'engager dans une véritable dynamique d'accumulation fondée sur les seules activités agropastorales. Plus "cadre de vie" que d'activité productive autonome, l'agriculture n'y représente qu'une composante (quelque fois seulement d'appoint...) de l'activité économique du ménage rural. C'est dire la fragilité de telles exploitations et l'importance des activités non agricoles (travail salarié en dehors de l'exploitation, petit commerce, artisanat, services divers...) pour leur survie ainsi que celles de la population rurale qui y vit.

5. CONCLUSION

Quelle image l'agriculture marocaine offre-t-elle au

bout de cette analyse? Force est de constater que, pour être toujours essentiellement fondée sur le modèle de l'exploitation familiale typique, elle n'en a pas moins évolué, quantitativement et qualitativement. En somme, en un peu plus de deux décennies, cette agriculture a perdu des "exploitations" et gagné des "superficies". Si les exploitations perdues sont largement dépourvues de surface agricole utile, les "surfaces" gagnées ne sont pour leur part que moyennement "utiles" puisque de qualité assez médiocre (s'agissant de terres de parcours pour l'essentiel). De plus, le morcellement des terres s'est poursuivi dans des conditions qui ont accentué la précarité et la faible viabilité des exploitations

concernées. Cette agriculture a certes aussi marqué quelques progrès au niveau de l'irrigation et de l'utilisation de certains facteurs d'intensification de la production, mais déjà à ce niveau, les quelques "acquis" enregistrés jusqu'au début des années 90 ont commencé à être remis en cause, et de toute façon le chemin qui reste à parcourir apparaît encore considérable. Surtout, le recensement montre que, alors que le vingtième siècle s'achève, les problèmes majeurs d'ordre structurel, identifiés depuis fort longtemps comme étant des obstacles principaux au développement de l'agriculture marocaine, n'ont encore guère été résolus: c'est notamment le cas de l'exiguïté et du morcellement des exploitations, du statut juridique des terres et du niveau de formation des exploitants. L'évolution constatée, a-t-elle pour autant quelque chose de fondamentalement marquant? La réponse ne paraît pas évidente. Car au regard des grands mouvements historiques, nous pensons que c'est plutôt la stabilité qui prévaut, que la continuité l'emporte nettement sur le changement.

Ainsi n'observe-t-on ni concentration "visible" des terres, ni grande mobilité de celles-ci, ni apparition d'un marché foncier. De même qu'on n'observe ni baisse de la population rurale ni même de la population active, ce qui aurait pu autoriser une certaine hausse de la productivité. C'est que l'attachement à la terre reste indéniablement fort. Même lorsque l'on quitte la campagne, on tient à rester "propriétaire", ne serait-ce que d'une toute petite parcelle, et de manière plus ou moins informelle... Si les conséquences économiques d'un tel état de fait sont connues – notamment en tant que facteur de blocage de toute velléité de modernisation de l'exploitation –, il faut savoir que, socialement, culturellement, psychologiquement, ce phénomène garde une grande importance aux yeux de la population concernée, ce qui ne permet pas de penser qu'il soit en passe

⁽²⁰⁾ Pour une Stratégie de Développement à Long terme de l'Agriculture Marocaine, 2000, op. cit., p. 139.



de s'éteindre. Mais en même temps, on peut se demander si, en préservant un certain "équilibre dans la stagnation", ce phénomène n'en reste pas moins au fond un "moindre mal" sur le plan politique puisque, avec la terre qui reste figée, il contribue à garder la population "sur place", et partant préserve le pays de grandes vagues d'exode rurale...

Limitée par tant de contraintes structurelles, dont pour la plupart le dernier recensement n'a fait que confirmer la persistance, l'agriculture marocaine semble condamnée pour longtemps encore à souffrir de défaut de productivité, et partant de compétitivité. Est-ce à dire que "l'équilibre dans la stagnation" évoqué ci-dessus est lui aussi appelé à perdurer? Le fait est que l'accélération du processus de mondialisation ne permet plus de penser que les "équilibres d'hier" puissent encore être "tenables" demain. La libéralisation des échanges, en mettant en compétition des agricultures de niveaux et de qualité de développement très différents, conduira inévitablement à des bouleversements aux conséquences encore mal connues.

L'agriculture marocaine est en tout cas au cœur de cette problématique. Concrètement, la question est de savoir si, en poussant plus loin le processus de libéralisation des échanges – conformément à des engagements qu'il prendrait avec l'Union Européenne ou dans le cadre de l'Organisation Mondiale du Commerce – le pays pourra se permettre de bousculer "l'ordre des choses" tel qu'il vient d'être décrit, de se laisser "déstabiliser" sans disposer des moyens de réunir les conditions d'un nouvel équilibre⁽²¹⁾. En d'autres termes, peut-il supporter le coût politique, économique et social de l'effondrement de pans entiers de la production, et partant d'une accélération de l'exode rural? Ou saura-t-il au contraire "forcer le destin", saisir l'opportunité des "changements subis" pour s'imposer à lui-même les réformes incontournables et sans cesse différées depuis quarante ans? Pourra-t-il

faire d'une "menace" l'occasion d'un véritable sursaut réformateur, capable de permettre à l'agriculture marocaine de donner enfin le meilleur d'elle-même?

Il y a là un nouveau champ de réflexion et d'investigation dans lequel les chercheurs devraient s'engager rapidement et massivement. Ils pourraient puiser dans les résultats – détaillés – du dernier recensement général de l'agriculture des données fort utiles pour alimenter leurs travaux.

(21) N.Akesbi, L'agriculture marocaine, entre le discours libre-échangiste et les réalités protectionnistes de l'Europe, Critique économique, n°3, Rabat, automne 2000, pp.119-138. N.Akesbi et L.Jaïdi, L'agriculture marocaine et les conditions d'une insertion réussie dans la mondialisation, Communication présentée à la Session d'automne 2000 de l'Académie du Royaume du Maroc, Rabat, 20-22 novembre 2000 (en cours de publication, dans les Actes de la Session).

RÉFÉRENCES

Abaab A., Campagne C., Elloumi M., Fragata A. et Zagdouni L. (Coord., 1997), Agricultures familiales et politiques agricoles en Méditerranée, enjeux et perspectives, Réseau des Agricultures Familiales Comparées, Options Méditerranéennes, Série B, n° 12, Centre des Hautes Etudes Agronomiques Méditerranéennes, Paris.

Akesbi N. (2000), L'agriculture marocaine, entre le discours libre-échangiste et les réalités protectionnistes de l'Europe, Critique économique, n° 3, Rabat, automne 2000, pp. 119-138.

Akesbi N. et Jaïdi L. (2000), L'agriculture marocaine et les conditions d'une insertion réussie dans la mondialisation, Communication présentée à la Session d'automne 2000 de l'Académie du Royaume du Maroc, Rabat, 20-22 novembre 2000 (en cours de publication dans les Actes de la Session).

Centre International des Hautes Etudes Agronomiques Méditerranéennes, Institut Agronomique Méditerranéen de Montpellier (2001), Annuaire des Economies Agricoles et Alimentaires des Pays Méditerranéens et Arabes, Medagri 2001.

Centre International des Hautes Etudes Agronomiques Méditerranéennes (1998-2000), Développement et politiques agroalimentaires dans la région méditerranéenne. Rapport annuel, Paris (Disponible sur le site Web du Ciheam: <http://www.ciheam.org>).

Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, Direction de la Programmation et des Affaires Economiques (2000), Statistiques Agricoles, Rabat, juin 2000.

Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et des Pêches Maritimes (1998), Recensement général de l'agriculture, Résultats préliminaires, Direction de la programmation et des affaires économiques, Rabat, septembre 1998.

Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et des Pêches Maritimes (2000), La politique foncière dans l'agriculture, Colloque National de l'Agriculture et du Développement Rural, Rabat, 19-20 juillet 2000 (document en arabe).

Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et des Pêches Maritimes (2000), Pour une Stratégie de Développement à Long terme de l'Agriculture Marocaine, Colloque National de l'Agriculture et du Développement Rural, Rabat, 19-20 juillet 2000.